

CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE

SARL METRARD

Serrurerie – Dépannage – Sécurisation

3 impasse de la Margelle
21800 Chevigny-Saint-Sauveur

 sarl@metrard.fr

 www.dijon-serrurerie.fr

Assurance RC Professionnelle :

MAAF PRO – Contrat n° 121004245 C – MCE – 001

PAGE 2 & 3 — CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 – Champ d’application

Les présentes Conditions Générales de Vente s’appliquent à toutes les prestations de serrurerie réalisées par la SARL METRARD auprès de clients consommateurs ou professionnels.

Article 2 – Information précontractuelle

Conformément au Code de la consommation, le client reconnaît avoir reçu toutes les informations obligatoires avant la conclusion du contrat.

Article 3 – Prix

Les prix sont exprimés en euros TTC.

Un devis est remis lorsque la réglementation l’impose ou sur demande du client. Toute validation de devis ou accord donné vaut acceptation.

Article 4 – Droit de rétractation

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation pour les contrats conclus à distance ou hors établissement, conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation.

Ce droit ne s'applique pas en cas d'intervention d'urgence exécutée immédiatement à la demande expresse du client (article L.221-28).

Article 5 – Formulaire de rétractation

Le formulaire de rétractation est joint aux documents contractuels et disponible sur le site internet.

Article 6 – Garanties légales

Le client bénéficie de la garantie légale de conformité (articles L.217-3 et suivants du Code de la consommation) et de la garantie contre les vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil).

Article 7 – Assurance professionnelle

La SARL METRARD est assurée auprès de MAAF PRO, contrat n° 121004245 C – MCE – 001.

Article 8 – Médiation de la consommation

CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice
14 rue Saint Jean – 75017 Paris
www.cm2c.net

Article 9 – Démarchage téléphonique

Inscription possible sur la liste d'opposition BLOCTEL : www.bloctel.gouv.fr

PAGE 4 — CONDITIONS PARTICULIÈRES

Interventions d'urgence

En cas de dépannage urgent, le client peut demander l'exécution immédiate de la prestation et renoncer expressément à son droit de rétractation.

Paiement

Paiement comptant à la fin de l'intervention.

Moyens acceptés : espèces, virement.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

À l'attention de :

SARL METRARD

3 impasse de la Margelle

21800 Chevigny-Saint-Sauveur

 sarl@metrard.fr ↗

Je notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation suivante :

- Commandée le :
- Nom du consommateur :
- Adresse du consommateur :

Date :

Signature (si papier) :

 Le droit de rétractation ne s'applique pas aux interventions d'urgence exécutées immédiatement à la demande du client.

≡ PAGE 6 — RENONCIATION AU DROIT DE RÉTRACTATION (URGENCE)

DEMANDE D'INTERVENTION IMMÉDIATE – RENONCIATION

Je soussigné(e) :

Nom / Prénom :

Adresse :

demande expressément à la SARL METRARD l'exécution immédiate de la prestation et reconnaît perdre mon droit de rétractation une fois l'intervention réalisée.

Fait à :

Le :

Signature du client :